



2025

MAGORA

Odalys
VACANCES

Odalys
CITY

La Charte Verte, le label RSE de nos établissements Odalys Vacances et Odalys City



En tant qu'acteur leader de l'immobilier géré et conscient de son impact environnemental, **MAGORA a souhaité donner un cadre solide à sa démarche RSE en créant la Charte Verte**, son propre label RSE composé de **30 critères** exigeants.

La Charte Verte s'inscrit dans la continuité de la démarche RSE de MAGORA et suit **3 objectifs principaux** :

- 1. Sensibiliser et former** nos collaborateurs, ainsi que nos clients aux enjeux environnementaux et éco-gestes à adopter au quotidien
- 2. Mesurer et réduire l'impact** de nos établissements, en agissant sur la consommation d'énergie et d'eau, la gestion des déchets, etc.
- 3. Privilégier une consommation responsable** en favorisant les achats locaux et les produits éco-labellisés.

La Charte Verte, 30 critères structurés en 3 axes prioritaires



Axe 1 : Gouvernance, formation et sensibilisation

Gouvernance

1. Rédiger et diffuser la Charte Verte aux établissements
2. Définir et mettre en oeuvre un plan stratégique RSE multi-volets (environnement, social et sociétal)
3. Désigner un référent RSE au sein de chaque établissement
4. Organiser des réunions entre le référent RSE et la Direction sur le suivi des actions RSE de l'établissement

Formation et sensibilisation du personnel

5. Former le référent RSE aux enjeux RSE, dont environnementaux
6. Former et sensibiliser le personnel de l'établissement aux enjeux RSE, dont environnementaux
7. Échanger chaque année sur la démarche RSE entre la Direction et les établissements et favoriser le partage d'idées
8. Sensibiliser le personnel à l'accueil des clients en situation de handicap

Information et sensibilisation des clients

9. Sensibiliser les clients à la réduction de la consommation d'eau, d'énergie et à la gestion des déchets
10. Promouvoir la mobilité durable auprès des clients
11. Mettre à disposition des clients des informations claires sur l'accessibilité des établissements



La Charte Verte, 30 critères structurés en 3 axes prioritaires



Axe 2 : Gestion des énergies, fluides et déchets

Gestion de l'énergie et de l'eau

12. Mettre en place un suivi régulier des consommations d'énergie et d'eau pour identifier des pistes d'amélioration
13. Disposer d'au moins un compteur par arrivée d'eau dans les établissements
14. Mettre en œuvre au moins une mesure de réduction de consommation d'énergie
15. Mettre en place une procédure pour limiter la consommation d'énergie des hébergements et salles de réunion vides
16. Mettre en œuvre une mesure de réduction de consommation d'eau
17. Mettre en œuvre une seconde mesure de réduction de consommation d'eau
18. Sensibiliser les clients utilisateurs des machines à laver aux bons gestes d'utilisation raisonnée

Gestion du linge

19. Proposer une mesure de réduction de la quantité de linge de toilette à laver

Tri, recyclage et mesures de réduction des déchets

20. Suivre la politique environnementale des municipalités en termes de système de tri des déchets
21. Mettre en œuvre au moins une mesure de réduction des déchets



La Charte Verte, 30 critères structurés en 3 axes prioritaires



Axe 3 : Achats responsables et alimentation



Équipements, produits d'entretien et d'édition

- 22. Privilégier les appareils électriques économes en énergie lors de nouvelles acquisitions
- 23. Privilégier l'utilisation de produits d'entretien éco-certifiés
- 24. Privilégier l'achat de fournitures de bureau portant un label écologique ou issues de l'économie sociale et solidaire
- 25. Sensibiliser le personnel à limiter les impressions papier

Alimentation

- 26. Privilégier les produits locaux, issus de la production française, dans notre offre de petit-déjeuner
- 27. Proposer des produits issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable dans notre offre de petit-déjeuner
- 28. Élargir notre offre de petit-déjeuner en proposant au moins une option végétarienne et/ou vegane
- 29. Sensibiliser les clients au gaspillage alimentaire
- 30. Limiter l'utilisation d'emballages et de conditionnements individuels sur les buffets du petit-déjeuner

36 établissements labellisés, un déploiement qui se poursuit



Depuis le 1er janvier 2025, **27 résidences Odalys Vacances** ainsi que **9 appart'hôtels Odalys City** sont officiellement labellisés Charte Verte. Le label a été déployé progressivement tout au long de l'année 2024.

La mise en place de cette Charte Verte sera par la suite progressivement étendue à d'autres établissements Odalys Vacances et Odalys City. Cette approche permettra à MAGORA de renforcer son rôle moteur dans l'évolution vers un tourisme plus durable tout en valorisant ses établissements et ses équipes.

MAGORA, un acteur engagé



Le déploiement de la Charte Verte **s'inscrit dans la démarche RSE globale de MAGORA** qui repose sur **3 piliers prioritaires** :

Préserver l'environnement dans l'exploitation de nos activités

Déploiement d'une Trajectoire Climat et du Décret Tertiaire, mise en place de mesures pour favoriser les déplacements doux, installation de matériels de limitation de consommation d'énergie, protection des pollinisateurs en déclin...

Faire vivre la solidarité au sein de la société

Soutien à l'accès aux vacances pour tous, protection des femmes victimes de violences conjugales, participation à des collectes et des actions solidaires...

Encourager l'emploi et une gouvernance responsable

Soutien aux associations d'insertion professionnelle et de soutien scolaire, mise en place d'un plan d'action en faveur de l'emploi et des personnes en situation de handicap, participation à la journée DuoDays

MAGORA

Des lieux pour voyager, étudier, cohabiter.